

Rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

LATECOERE S.A.

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 188.398.504 €
135, rue de Périole
31 500 Toulouse

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
29 rue du Pont – CS 20070
92 578 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Commissaire aux Comptes
Rue Carmin
B.P. 17610
31 676 Labège Cedex

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société Latécoère S.A.

Réunion de l'assemblée générale du 29 juin 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 13 mai 2016 sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents de plans d'épargne d'entreprise en vigueur au sein du groupe Latécoère autorisée par votre assemblée générale mixte du 3 juin 2016.

Cette assemblée avait délégué à votre Conseil d'Administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 26 mois pour un montant maximum de 3 360 498 euros. Faisant usage de cette délégation, votre Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 6 octobre 2016 de procéder à une émission de 155 579 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels et consolidés arrêtés par votre Conseil d'Administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration ; étant précisé que les comptes annuels et consolidés n'ont pas encore été approuvés par l'assemblée générale ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale du 3 juin 2016 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas respecté les dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce, qui prévoient que votre Conseil d'Administration mette à la disposition des actionnaires un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'administration. En conséquence, le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans ce même délai.

A Neuilly-sur-Seine et Labège, le 8 juin 2017

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Gilles Hengoat
Associé

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.



Michel Dedieu
Associé